



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



18^{ème} Réunion de l'Equipe Multidisciplinaire
de la FAO en Afrique Centrale (SFC)

NOTE CONCEPTUELLE

**Thème : la Résilience climatique
à travers la gestion durable des
ressources naturelles**



Libreville/GABON



Du 18 au 20 novembre 2025

1. Contexte

L'Afrique centrale se distingue par une richesse écologique exceptionnelle. Le Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie, couvre plus de 240 millions d'hectares et abrite une biodiversité inestimable, représentant à lui seul, près de 10 % du stock mondial de carbone. Ces écosystèmes jouent un rôle déterminant dans la régulation du climat, la séquestration du carbone, la protection des sols et de l'eau, ainsi que dans la production alimentaire et énergétique tout en rendant de nombreux autres services écosystémiques au profit des populations et de la diversité biologique qu'ils abritent.

Pourtant, cette sous-région, qui dépend étroitement de ses ressources naturelles pour l'agriculture, la pêche, l'élevage et la foresterie, subit de plein fouet les impacts du changement climatique. Les effets du changement climatique se manifestent principalement par une variabilité accrue des précipitations, des épisodes de sécheresse prolongée, des inondations fréquentes, la perte de la biodiversité, la dégradation des terres et une insécurité alimentaire et nutritionnelle perpétuelle. Ces phénomènes affectent directement les moyens de subsistance des populations, en particulier des communautés rurales fortement dépendantes des écosystèmes naturels pour leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, leur accès à l'eau, à l'énergie et à d'autres services écosystémiques.

Pour faire face à cette situation, la résilience climatique et la gestion durable des ressources naturelles apparaissent ainsi comme des leviers essentiels. En effet, la gestion durable des ressources naturelles est essentielle pour renforcer la résilience climatique, car elle permet de s'adapter aux impacts du changement climatique en protégeant les écosystèmes et en réduisant la vulnérabilité des communautés. Les approches consistent à protéger les écosystèmes, stabiliser la production agricole à travers l'agriculture climato-résiliente, promouvoir la gestion intégrée de l'eau et l'économie circulaire, améliorer les régimes alimentaires et assurer un développement durable. Ces approches impliquent une gouvernance renforcée, une meilleure valorisation des savoirs locaux et autochtones, une inclusion effective des femmes et des jeunes, ainsi que l'utilisation de solutions innovantes (technologies numériques, surveillance environnementale, agriculture intelligente face au climat, etc.).

Par ailleurs, dans un contexte de ressources naturelles partagées (fleuves transfrontaliers, forêts transfrontalières, corridors écologiques), la coopération régionale est indispensable pour promouvoir une réponse cohérente, coordonnée et multidisciplinaire face aux défis climatiques. Cela suppose une synergie entre les États, les institutions régionales, les communautés scientifiques, les acteurs du développement, le secteur privé et la société civile.

C'est dans ce cadre qu'est convoquée cette réunion sous-régionale multidisciplinaire. Elle vise à rassembler les acteurs clés de la région Afrique centrale autour d'une réflexion

multidisciplinaire, afin d'échanger sur les approches, les bonnes pratiques, les défis communs, la co-construction de solutions durables adaptées aux réalités locales et les opportunités de coopération en matière de résilience climatique.

2. Alignements stratégiques et calendrier international

La simultanéité entre la réunion MDT 2025 et la COP30 constitue une opportunité majeure pour renforcer la conscience collective de l'Afrique centrale dans la protection et la valorisation des forêts des bassins du Congo et du Lac Tchad comme des piliers mondiaux de la résilience écologique. Aussi l'atout de ces deux rencontres est de soutenir des engagements financiers et techniques pour la sécurité alimentaire durable et de mobiliser des financements climatiques innovants et sur la biodiversité (fonds publics, marchés carbone, partenariats privés).

La réunion permettra également d'arrimer la région aux cadres et échéances clés (ODD/Agenda 2030, Agenda 2063, CDN/NDC, Neutralité en dégradation des terres/NDT, Cadre mondial pour la biodiversité, Sendai, initiatives forestières et de restauration).

3. Objectifs

Objectif principal : Cette rencontre vise à renforcer la coordination, la coopération régionale et les capacités multisectorielles des acteurs d'Afrique centrale en matière de résilience climatique à travers la promotion d'une gestion durable et intégrée des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques :

1. Identifier les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles et la production alimentaire.
2. Partager les innovations, les approches endogènes, les bonnes pratiques en matière d'adaptation, d'atténuation et de gouvernance.
3. Renforcer la synergie entre les disciplines (agronomie, foresterie, hydrologie, climatologie, gouvernance, etc.) et les pays de la sous-région pour améliorer la gouvernance environnementale inclusive et participative aux niveaux national et transfrontalier.
4. Promouvoir l'inclusion du genre et des jeunes dans la gestion des ressources naturelles et dans le développement de chaînes de valeur associées.
5. Mettre en place un agenda de résilience systémique, où la gestion durable des ressources naturelles sert de colonne vertébrale aux politiques de mitigation, d'adaptation, de croissance verte, d'équité et de stabilité.
7. Renforcer la conscience collective de l'Afrique centrale dans la protection et la valorisation des bassins du Congo et du Lac Tchad à travers la lutte contre les changements climatiques.



4. Sous-thèmes

1) Modification des régimes pluviométriques

Les saisons agricoles sont profondément perturbées. Les précipitations deviennent imprévisibles, plus intenses mais plus brèves, entraînant des inondations suivies de sécheresses prolongées. Dans des pays comme le Tchad, la RCA, le Burundi, le Cameroun ou la RDC, cette irrégularité des pluies provoque la destruction des cultures, retarde les semis et réduit les rendements. Les producteurs, majoritairement tributaires de la pluviométrie, voient leur sécurité alimentaire et nutritionnelle compromise et leurs revenus instables.

Cette instabilité climatique entraîne une volatilité des prix alimentaires, une baisse de la diversité des régimes et, à terme, une aggravation de la malnutrition chez les populations vulnérables.

2) Érosion et appauvrissement des sols

Les fortes pluies acides, associées à la déforestation, aux mauvaises pratiques agricoles et au surpâturage, accélèrent l'érosion et la perte de fertilité. Les sols des plateaux du Tchad, des versants du Burundi ou des zones de savane du Congo perdent progressivement leur teneur en matière organique et leur capacité d'échanges cationiques (CEC) diminue progressivement.

Ce phénomène provoque une réduction des rendements agricoles et une dépendance accrue aux engrais chimiques. En outre, des sols dégradés produisent des denrées moins riches en micronutriments/oligoéléments essentiels (fer, zinc, magnésium), impactant la qualité nutritionnelle des aliments et, par ricochet, la santé des populations.

3) Raréfaction et pollution des ressources hydriques

Malgré l'abondance des bassins fluviaux (Congo, Ogooué, Chari, Logone, Oubangui), la disponibilité en eau douce propre diminue. Les sécheresses réduisent les débits des cours d'eau et des nappes phréatiques, tandis que les inondations entraînent la contamination des sources par les résidus de pesticides, les nitrates, les déchets et les matières organiques.

L'urbanisation non contrôlée accentue cette pollution. Les conséquences sont multiples : diminution de l'eau pour l'irrigation, perte de production halieutique, tensions/conflits entre usages domestiques et agricoles, et prolifération de maladies hydriques (choléra, diarrhée, paludisme) aggravant la malnutrition infantile.

La sécurité hydrique devient donc une condition essentielle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



4) Dégradation des forêts

Les forêts du bassin du Congo sont gravement menacées par la coupe illégale, la conversion agricole, l'exploitation minière et la pression démographique. Chaque année, près de 1,5 million d'hectares de forêts disparaissent, réduisant les capacités de régulation climatique et de stockage de carbone. Si la couverture forestière est affaiblie continuellement sans mesures appropriées et inclusives, la capacité de protection contre les crues, glissements ou sécheresses pourrait diminuer.

Cette déforestation entraîne une perte d'habitat pour les espèces emblématiques de conservation, des services écosystémiques, une perturbation des cycles hydrologiques et une réduction de la production des produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que le miel, les champignons, les fruits sauvages ou les plantes médicinales, qui contribuent directement à la diversité alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration des moyens de subsistance durables des populations.

Ainsi, la gestion durable des forêts est indissociable des objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et de résilience communautaire.

5) Perte de biodiversité et baisse de productivité agricole

La fragmentation des habitats et la pression humaine provoquent la disparition d'espèces végétales et animales, affaiblissant les écosystèmes. Cette perte de biodiversité entraîne :

- La réduction des ressources alimentaires locales (poissons, gibier, fruits sauvages) ;
- La diminution de la diversité génétique des cultures et de la résilience face aux ravageurs ;
- La baisse de la productivité agricole et halieutique ;
- La modification des écosystèmes locaux, y compris des tourbières avec son corollaire qui est la réduction des services écosystémiques.

Or, la biodiversité est la base même des régimes alimentaires diversifiés, nutritifs et durables. Sa disparition met en péril la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi la capacité d'adaptation des populations face aux chocs climatiques endogènes et exogènes.

Ces cinq phénomènes interdépendants témoignent d'une fragilité écologique croissante qui menace directement la sécurité alimentaire, la nutrition et la stabilité socio-économique et environnementale de l'Afrique centrale.

La résilience climatique et la gestion durable des ressources naturelles apparaissent ainsi comme des leviers essentiels pour protéger les écosystèmes, stabiliser la production agricole, améliorer les régimes alimentaires et assurer un développement durable.

5. Résultats attendus

La FAO, les gouvernements et d'autres partenaires stratégiques pourraient contribuer par la mise en place et l'implémentation de politique et actions visant à :

1. Une compréhension partagée des défis, des enjeux, des opportunités et des solutions régionales.
2. Des recommandations politiques intégrant climat, ressources naturelles et nutritionnelles à soumettre aux décideurs.
3. Une déclaration de l'Afrique centrale sur la résilience climatique.
4. Un plan d'action sous-régional de suivi.

Plus spécifiquement, cela pourrait passer par le renforcement de la :

- **Sécurité hydrique et énergétique** à travers la protection des bassins versants, les tourbières, recharge des nappes, continuité écologique, développement hydro-agricole, mini-réseaux renouvelables.
- **Économie et emplois verts** : montée en gamme des chaînes de valeur (bois légal et certifié, PFNL, pêche/aquaculture durables, écotourisme, crédit carbone de haute intégrité), création d'emplois pour les jeunes et les femmes.
- **Cohésion sociale et prévention des conflits** : mécanismes de gouvernance inclusive, reconnaissance des droits fonciers coutumiers, respect du principe de consentement libre, préalable et éclairé (CLIP), ainsi que du règlement pacifique des différends liés à l'accès/usage des ressources.
- **Contribution mondiale** : maintien du rôle du Bassin du Congo comme régulateur climatique, atout diplomatique majeur de la sous-région pour une coopération efficace en lien avec les principes de Busan.

6. Participants attendus

Niveau national et régional :

- Ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, des ressources en eau, des affaires sociales ;
- Agences de gestion des ressources naturelles ;
- Commissions et organismes régionaux (CBLT, CEBEVIRHA, CEEAC, CEMAC, COREP, CICOS, CRGRE-AC, PRASAC, etc.) ;
- Autorités locales et collectivités territoriales.

Partenaires techniques et financiers :

- BAD, BDEAC, EU, FIDA, FMI, PNUD, etc ;
- ONG nationales et internationales (TNC, WWF);
- Universités, centres de recherche, observatoires (AGEOS, CENAREST, IITA, IRAF, ONACC).

Société civile et secteur privé :

- Organisations de femmes et de jeunes (AFPAT, REFADD, REJEFAC);
- Organisations de peuples locaux et autochtones (CIDEP, REPALEG, REPALEF);
- Organisations paysannes (PROPAC) ;
- Entreprises engagées dans l'économie verte ou la restauration.

7. Méthodologie

La réunion comportera des sessions plénières de haut niveau, des tables rondes multi-acteurs, ainsi qu'une exposition sur les innovations vertes et locales des pays de la sous-région à travers des vidéos de leurs réalisations. Une série de recommandations sera formulée pour être portées à l'ARC34 et sera adoptée à la clôture.